

le 23 octobre 2017

APPEL À CANDIDATURE

Paris 17e - Rue Jean Leclaire

In'Il et Plateau Urbain lancent un appel à candidature pour l'occupation de bureaux dans le 17e arrondissement de Paris (métro Porte de Saint-Ouen à 5 minutes), entre novembre 2017 et fin septembre 2018. Les candidatures se font via la [plateforme de Plateau Urbain](https://plateforme.plateau-urbain.com), jusqu'au dimanche 29 octobre à 23h59.

<https://plateforme.plateau-urbain.com>

Contexte

L'immeuble fait l'objet d'un projet de rénovation importante. In'li, propriétaire des lieux, a confié à Plateau Urbain le soin de mettre ces locaux à la disposition d'acteurs émergents, en particulier de jeunes entreprises ou projets économiques. Plateau Urbain propose ces locaux dans une logique de programmation ouverte : l'appel à candidature est donc adressé à tout type d'acteur (association, entreprise, acteur culturel...).

Les locaux

L'immeuble de 4 étages et un sous-sol représente plus de 1200 m² construits, dont plus de 700 m² sont proposés. Récemment occupé, il est en bon état général à l'exception des traces laissées par des diagnostics techniques. Il se situe à 5 minutes à pied de l'arrêt Porte de Saint-Ouen (métro ligne 13) et à 10 minutes de la Porte de Clichy (RER C).

Les espaces sont mis à disposition aux prix suivants :

- Bureaux / ateliers : 13,5 €/m²/mois, soit 156 €/m²/an, TTC charges comprises ;
- Ateliers en sous-sol : 8 €/m²/mois, soit 96 €/m²/an, TTC charges comprises ;
- Stockage dans les étages et en sous-sol : 4 €/m²/mois, soit 48 €/m²/an, TTC charges comprises ;

Cette contribution aux charges doit permettre de faire face aux investissements et au fonctionnement du bâtiment.

Le projet

Plateau Urbain va assurer la coordination générale du lieu dans sa dimension technique et administrative. L'implication des porteurs de projet bénéficiant des espaces est un objectif fort pour Plateau Urbain : un budget est anticipé pour l'appropriation et l'animation collective de l'espace.

Restrictions

Le bâtiment n'étant pas classé "Etablissement Recevant du Public", il n'est pas possible d'y ouvrir une boutique ou d'y organiser des événements ouverts au grand public (voir FAQ).

Calendrier de l'appel à candidature

- Candidature via [la plate-forme Plateau Urbain](#) avant le jeudi 26 octobre 23h59
- Visites pour les candidats inscrits le vendredi 27 octobre entre 14h et 19h
- Confirmation de candidature avant le dimanche 29 octobre 23h59
- Sélection des candidats avant le mardi 1er novembre
- Date d'entrée dans les lieux : à-partir du 6 novembre

Eléments à joindre au dossier de candidature

Les candidats devront faire part de leur intérêt à travers la plate-forme de Plateau Urbain. Un guide d'utilisation est disponible sur le site de Plateau Urbain dans la rubrique "Documentation".

Les pièces nécessaires pour s'inscrire sur la plate-forme sont :

- document d'identité ;
- justificatif d'activité de la structure (statut de l'association, ou extrait K-bis, ou numéro d'auto-entrepreneur ou d'affiliation à la maison des artistes...), en fonction du type de structure candidate.

A ces pièces s'ajoutent des documents spécifiques à cet appel à candidature :

- une lettre de motivation présentant le projet

Foire aux questions

Q : quels sont les critères de sélection ?

R : les acteurs du lieu sont ouverts à toute proposition d'occupation, un intérêt particulier sera porté à des projets émergents. La diversité des profils et les synergies possibles entre les occupants et avec le quartier seront également prises en compte. L'apport à la dynamique collective est un aspect primordial : quelle compétence serez-vous en mesure de partager ?

Q : je veux finaliser ma candidature, mais un message m'indique que mon profil est incomplet !

R : assurez-vous d'avoir bien indiqué toutes les informations obligatoires, en particulier d'avoir téléchargé un document justificatif d'activité. En cas de problème, contactez l'association Plateau Urbain par mail ou téléphone.

Q : comment le lieu fonctionne-t'il ?

R : une intendance sera assurée pour la coordination technique de l'occupation ainsi que la coordination de l'animation du lieu. Plateau Urbain est également à votre disposition pour vous donner des conseils d'installation.

Q : vais-je disposer d'un accès privatif ?

R : le bâtiment est sécurisé à l'entrée. La sécurisation du local se fait par clé.

Q : puis-je recevoir du public ?

R : le lieu n'a pas vocation à accueillir du public. L'accès à des usagers extérieurs (clients, visiteurs) est possible, dans le respect de la réglementation.

Q : Combien de temps vais-je rester ?

R : L'occupation temporaire du site prendra fin en septembre 2018. Vous pouvez partir à tout moment, **le préavis étant de 1 mois.**

Q : Combien vais-je payer ?

R : Nous attirons votre attention sur le fait que l'occupation est prévue pour une durée de 11 mois. Le bon fonctionnement de l'occupation temporaire **requiert que les candidats participent financièrement au projet**

dès son démarrage, soit dès le 6 novembre 2017, et ce, quelle que soit la date effective d'entrée dans les locaux.

Le prix de vos locaux correspond aux charges de fonctionnement du site (eau, électricité, chauffage, ménage des parties communes, collecte des déchets par le service public, ...).

Le loyer sera réglé par prélèvement bancaire le 25 de chaque mois pour le mois suivant. **Pour le premier mois d'occupation, un chèque ou un virement vous sera demandé pour entrer dans les locaux.**

Q : Quelles sont les pièces à fournir obligatoirement avant mon entrée dans les locaux ?

R : L'entrée dans les locaux devra être précédée de la signature d'une convention d'occupation, et du règlement du montant du mois novembre de contribution au projet (au prorata à-partir du 6 novembre).

Il vous revient de souscrire par ailleurs à une assurance multirisques et responsabilité civile, obligatoire avant de rentrer dans les locaux. Plateau Urbain peut vous aiguiller vers un courtier.

Q : quels frais seront à ma charge ?

R : Plateau Urbain est titulaire d'une convention d'occupation précaire. Nous payons les factures d'électricité, chauffage, eau et internet pour tout le lieu. La contribution au projet est proportionnelle à la taille du local occupé. Les travaux d'aménagement des espaces attribués sont à la charge du porteur de projet. L'aménagement des espaces partagés (point détente, salle de réunion) est défini collectivement et financé grâce à un budget spécifique prévu.

Q : Internet, électricité, eau, comment ça se passe ?

R : Les fluides sont compris dans les charges. La connexion internet disponible est de l'ADSL avec possibilité d'installer une borne wifi ou une clé 4G dans vos locaux à vos frais. L'installation Internet peut varier d'un endroit à l'autre (câblage existant ou non), elle est à prendre en l'état.

Une commande groupée pour être éventuellement discutée et organisée pour amener un réseau fibre optique sur le site.

Q : Est-ce que je vais payer tous les travaux ?

R : Plateau Urbain assure l'accès à l'eau, à l'électricité et au chauffage. Tous les accès généraux aux bâtiments/étages seront sécurisés.

En revanche, l'ensemble des travaux d'installation dans les locaux sont à la charge du porteur de projet. Cela recouvre : le débarras éventuel, le nettoyage, la peinture, l'aménagement d'intérieur, l'embellissement et la pose la serrure.

Q : Qu'est-il prévu pour le ménage ?

R : Le ménage des parties communes est pris en charge. Le ménage de vos locaux reste à votre charge.

Q : Existe-t-il des espaces partagés ?

Oui. Plusieurs espaces ont été définis par bâtiment pour vous permettre de disposer de salles communes : espace d'accueil au RdC et espace de convivialité au 3e étage. L'utilisation de ces espaces est gratuite..

Les occupants du site seront invités à définir ensemble les modalités de leur vie en commun. Plateau Urbain est à votre disposition pour vous donner des conseils d'installation et d'organisation des espaces communs.

Q : Quand vais-je avoir une réponse ?

R : Suite aux visites des lieux fixées le 27 octobre, vous allez recevoir un formulaire de confirmation de votre intérêt, à nous retourner avant le 29 octobre 2017, 23H59, dans lequel **vous devrez indiquer votre choix de locaux.**

Les réponses seront examinées par Plateau Urbain, et vous recevrez une réponse d'acceptation ou de refus de votre candidature le mardi 1er novembre. **Pour les projets acceptés, l'installation pourra avoir lieu à partir du lundi 6 novembre 2018.**